

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°7

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION.

Absent excusé n'ayant pas pris part au vote : Bernard VANDYCKE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Validation du Projet d'écriture du projet éducatif territorial (PEDT)

Un projet Educatif de territoire (PEDT) est un document stratégique qui définit les objectifs éducatifs et les actions à mettre en place au niveau local pour améliorer la qualité de l'éducation et la réussite des élèves à l'échelle d'une Commune ou d'un territoire. Il est souvent élaboré en concertation avec différents acteurs locaux : l'Education nationale, les collectivités locales, les associations, les parents d'élèves, etc.

Il est conçu dans l'intérêt de l'enfant et est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat.

Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT, en assurant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales.

Avec la présence d'une école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans la commune.

Le but du PEDT est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Le PEDT ouvre des droits aux collectivités

- Le droit aux financements de l'état
- Droit à des assouplissements réglementaires :
 - Un allègement du taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans/1 animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans
 - La possibilité de comptabiliser les intervenants ponctuels dans ce taux pendant le temps où ils participent effectivement,
 - Une durée minimale de fonctionnement d'une heure (au lieu de 2 heures).

Concernant les temps extrascolaire (mercredi, samedi, petites et grandes vacances) le taux d'encadrement en accueil collectif de mineurs sans hébergement (ALSH) reste inchangé :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans
- 1 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans

Fonctionnement du projet éducatif local :

Le périmètre du projet éducatif local :

- Public : Petite enfance – Enfance – Jeunesse,
Accompagnement à la vie du futur adulte
Intégration de l'axe parentalité
- ❖ Les enfants fréquentent les écoles municipales (maternelles et élémentaires), le multi accueil, l'accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire), le centre d'accueil périscolaire, la restauration scolaire, le centre animation jeunesse (périscolaire et extrascolaire).
- ❖ Viminois et enfants des communes environnantes fréquentant les établissements scolaires.
- Institutions et dispositifs :

Le projet éducatif local concerne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Son objectif est de prendre en compte le rythme de l'enfant, son évolution en favorisant des loisirs éducatifs et en prenant en compte les besoins des familles.

Nous proposerons donc de nouvelles initiatives en fonction des différentes problématiques et des objectifs communaux.

Le projet éducatif local permettra de fédérer les acteurs éducatifs et de développer divers projets.

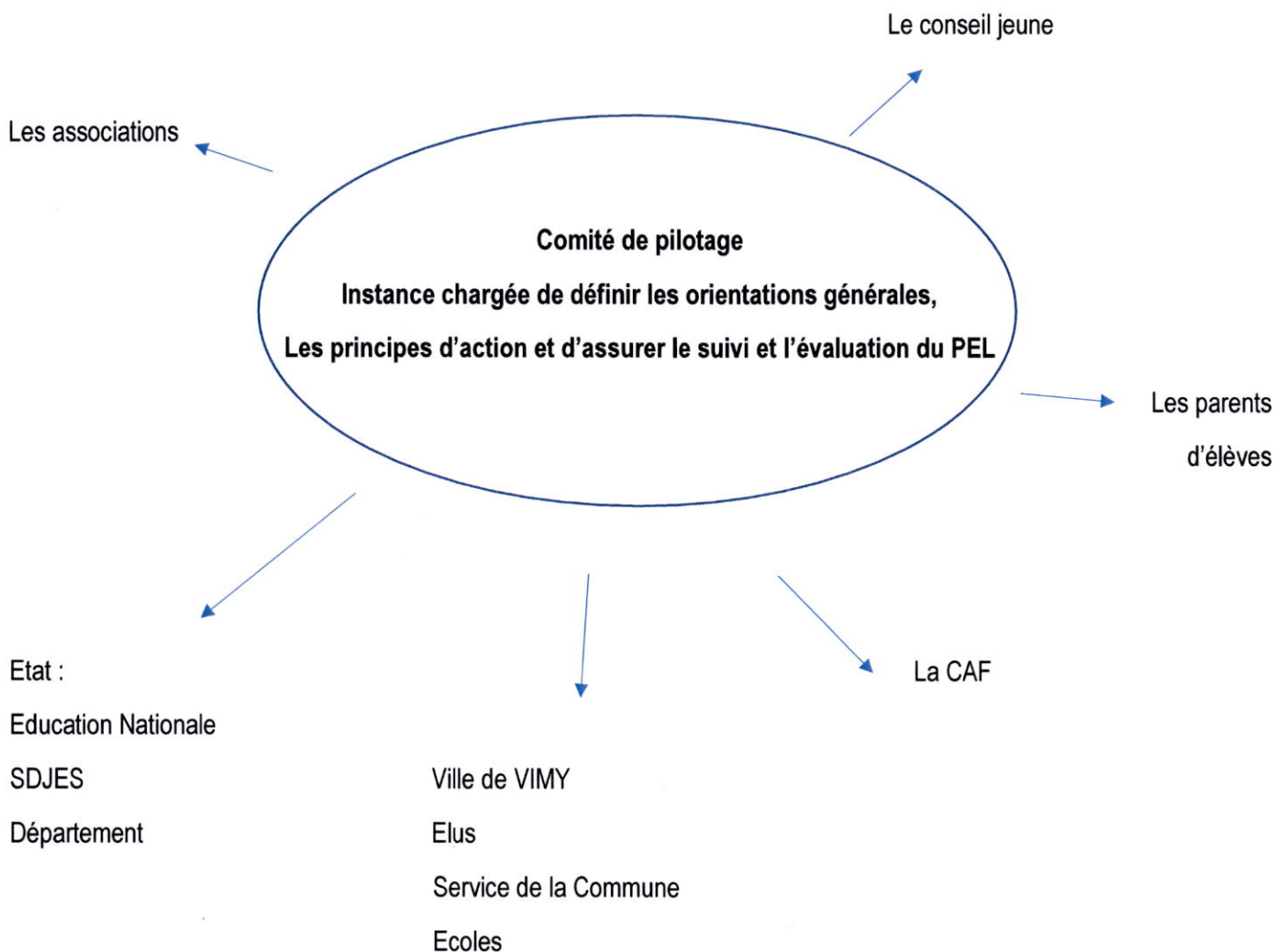
Fonctionnement du projet éducatif local Vimynois :

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

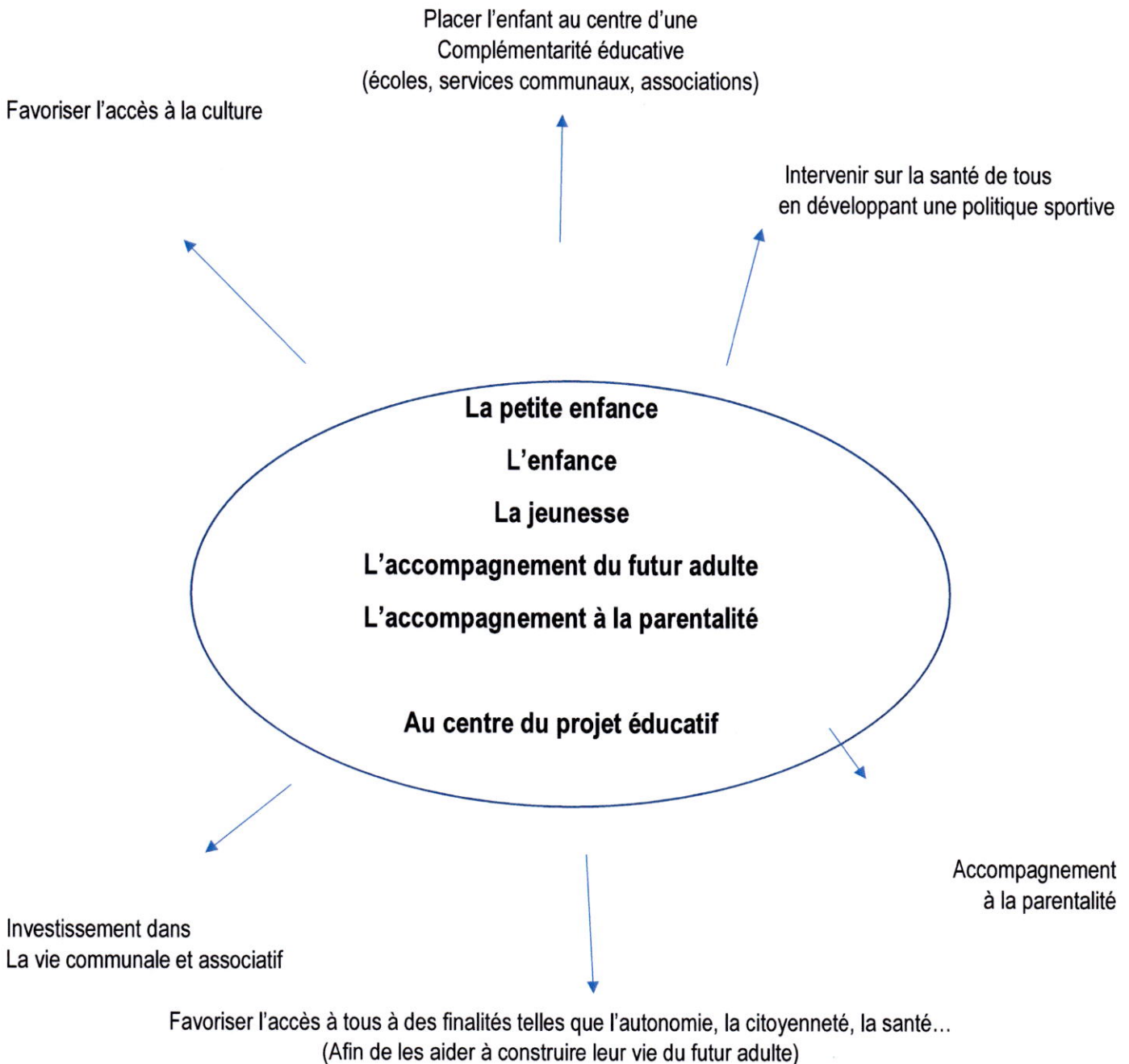
Publié le 06/11/2025

ID : 062-216208611-20251106-V0704112025-DE



Diverses rencontres seront programmées afin de coordonner les projets des différents acteurs.

Les enjeux du projet éducatif local :



Le projet éducatif local mobilisera différents acteurs :

- Institutionnels (Etat, éducation nationale, CAF...)
- Services communaux en favorisant la transversalité et complémentarité
- Les associations communales culturelles et sportives
- Les familles dans le cadre de la parentalité

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06/11/2025

ID : 062-216208611-20251106-V0704112025-DE

S²LO

Le PEDT a été présenté aux directeurs et aux élus concernés le jeudi 09 octobre par
dossier sera validé à la commission de Janvier ou Juin 2026.

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- De valider le lancement de l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian SPRIMONT

